

Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Beaconsfield, tenue à l'Hôtel de Ville, 303, boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, Québec, le 21 novembre 2022 à 20 h

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Son Honneur le maire Georges Bouelle et les conseillers Dominique Godin, Martin St-Jean, Robert Mercuri, David Newell, Roger Moss, Peggy Alexopoulos

AUSSI PRÉSENTS :

Patrice Boileau, directeur général, Nathalie Libersan-Laniel, greffière et directrice du greffe et affaires publiques, Dominique Quirk, greffière adjointe

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Son Honneur le maire déclare la séance ouverte.

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 21 novembre 2022

2022-11-446 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 21 novembre 2022, tel que soumis.

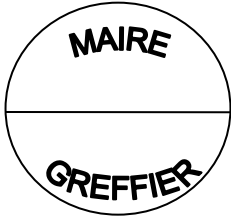
5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La greffière annonce le début de la période de questions.

Son Honneur le maire demande à M. Patrice Boileau, directeur général, de partager la mise à jour sur les infractions commises à Beaconsfield qui a été transmise par le commandant Couture du PDQ 1.

Un résident fait référence à un décret gouvernemental concernant la construction d'un mur antibruit à Pointe-Claire et l'augmentation de la limite de vitesse de 70 km/h à 100 km/h sur l'autoroute 20. Il demande au Conseil d'énumérer les actions prises par la Ville pour résoudre le problème du bruit et les problèmes de santé liés à la vitesse élevée sur l'autoroute. Il demande également si les résidents vivant à proximité ont été consultés concernant l'item 20.1 sur la construction d'un nouveau chalet au parc Beacon Hill. Enfin, il pose des questions concernant le point 20.2 sur l'installation de supports temporaires aux toits du Centennial Hall : à quel point les supports sont-ils « temporaires » et si la Ville a préparé des plans pour ceux-ci.

Son Honneur le maire indique que la Ville a écrit des lettres au MTQ demandant de réduire la limite de vitesse sur l'autoroute 20. Il ajoute également que lors de la séance publique en mai avec le MTQ, il était clair de leur part qu'il n'y a aucune considération pour abaisser la limite de vitesse sur l'autoroute 20, puisqu'elle a été construite pour une vitesse de 100 km/h. Il mentionne également que des lettres ont été envoyées aux maires de Dorval, Pointe-Claire et Baie D'Urfé et que les trois ont répondu qu'ils n'appuieraient pas la demande de la Ville bien qu'ils aimeraient voir plus de surveillance sur l'autoroute. Finalement, il confirme que la réduction de la limite de vitesse sur l'autoroute 20 n'aura pas lieu. Il mentionne ensuite que lors de la présentation du MTQ sur l'écran antibruit en mai, les représentants ont déclaré qu'il n'y avait aucune preuve ou information concernant des problèmes de santé causés par le bruit provenant de l'autoroute 20. Par la suite, certains résidents ont été informés par le Dr David Kaiser, spécialiste en Santé publique et médecine préventive, qu'il y a des problèmes de santé causés par le bruit excessif provenant de l'autoroute 20. Il ajoute que la Ville a écrit au ministre des Transports et au ministre de la Santé le 30 juin. Il a fait suivre une deuxième lettre le 26 juillet, demandant aux ministres de clarifier leur position concernant les questions de santé sur l'autoroute tenant compte de la position du Dr Kaiser. Il ajoute que la



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Ville a demandé de recevoir une réponse claire écrite de leurs part. Il précise que les questions de santé sont sous la responsabilité du gouvernement, ce qui signifie qu'il construirait et paierait l'écran antibruit. Il confirme que la Ville n'a pas reçu de réponse, il pense que c'est dû à l'élection. Depuis l'élection, une lettre a été envoyée à trois ministres le 1^{er} novembre : la nouvelle ministre des Transports, Geneviève Guilbault, le ministre de la Santé, Christian Dubé ainsi que le ministre responsable de la région de Montréal, Pierre Fitzgibbon. Une fois de plus, il a demandé aux ministres de clarifier la position du gouvernement sur les questions de santé liées à l'autoroute 20 car il y a une divergence d'opinion entre le gouvernement et le Dr Kaiser. Il suggère d'être patient et qu'au début de 2023, le Conseil prendra une décision quant à la prochaine étape. Son Honneur le maire précise que le Comité culture et loisirs, composé de résidents ainsi que d'associations, ont été consulté pour le chalet du parc Beacon Hill. Il ajoute que le projet a été mis en ligne en 2020 afin de recevoir les commentaires de tous les résidents. M. Boileau explique que la Ville doit temporairement renforcer les toitures, particulièrement la section extérieure au-dessus du balcon pour maintenir la capacité structurale. Il ajoute que les supports sont temporaires car le processus actuel concernant un autre projet éventuel n'est pas confirmé.

Une résidente indique qu'elle a remarqué que les « sentiers piétonniers » traversant les terre-pleins de béton nouvellement installés dans le stationnement du Centre récréatif sont difficiles d'accès puisque les voitures stationnent directement devant eux. Elle ajoute que l'éclairage est mauvais dans l'aire de stationnement, elle suppose que l'éclairage nécessaire sera éventuellement installé.

Son Honneur le maire demande à M. Boileau de répondre. M. Boileau explique que les espaces dans les bordures médianes ne sont pas destinés aux piétons, mais plutôt à assurer un bon drainage. Il ajoute que la Ville travaille présentement à régler le problème d'éclairage.

Une résidente dépose une pétition concernant le projet au 275 Elm. Bien que le projet ne soit pas finalisé, elle espère que l'avis des résidents sera pris en considération et partage une série de préoccupations comme suit : l'augmentation de la densité de population, l'augmentation de la circulation, la sortie de ce projet de condo sur une petite rue (Fairway), l'espace commercial projeté pourrait enlever les espaces de stationnement des commerces existants, l'esthétique du projet ne cadre pas avec le caractère de Beaconsfield.

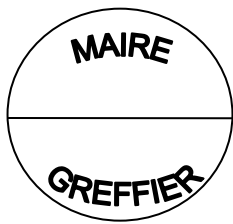
Son Honneur le maire invite la résidente à remettre la pétition à la greffière adjointe et indique que le conseil n'a vu aucun document ou plan concernant ce projet.

Un résident demande si les critères utilisés pour évaluer le coût de construction d'un chalet au parc Beacon Hill seront rendus publics par le Conseil afin d'attester de la pertinence de la somme.

Son Honneur le maire indique que chaque conseiller aura la chance de s'exprimer à ce sujet plus tard en séance, il ajoute que le résident obtiendra réponse à toutes ses questions à ce moment-là.

Un résident explique dans un préambule qu'en 2017, la Ville a présenté un Plan directeur des parcs et espaces verts, il indique différentes mises à jour à faire dont 8 chalets de parc à un montant estimé de 550 000 \$ chacun. Il explique que 5 ans plus tard, le prix d'un chalet est 5 à 6 fois plus élevé ce qui l'amène à conclure que le montant total pour la rénovation des chalets soit également 6 fois plus élevé. Il demande quand la Ville mettra à jour les montants du Plan directeur des parcs et des espaces verts. Il craint que le prix des projets de la Ville ne double, il aimerait voir la Ville repenser ses priorités.

Son Honneur rappelle au résident que le coût du chalet sera discuté plus tard lors de la séance et invite M. Boileau à ajouter des commentaires. M. Boileau explique que plusieurs mises à jour ont été effectuées dans les parcs de la Ville depuis la présentation du Plan directeur. Il explique que le montant décrit pour les chalets était à titre indicatif et que chaque chalet de parc doit être évalué pour identifier les besoins. La Ville a en effet consulté les différentes associations et



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

résidents pour le chalet Beacon Hill compte tenu de sa taille importante et de l'activité qui s'y déroule sur une base régulière. Il explique également qu'à l'heure actuelle, il est très difficile d'acheter et de planifier des projets car les coûts augmentent.

Une résidente demande de répéter la réponse donnée pour expliquer les supports temporaires aux toits du Centennial Hall.

M. Boileau réitère que la structure n'est pas sécuritaire et doit être renforcée. Il ajoute que la Ville a besoin de voir le résultat du projet Imaginons avant de faire une rénovation à long terme au Centennial Hall. Les supports temporaires seront bons pour quelques années, ce qui permettra à la Ville de connaître le dénouement du projet Imaginons et également de savoir si le bâtiment doit être rénové et mis aux normes d'aujourd'hui.

La période de questions se termine à 20 h 37.

10. PROCÈS-VERBAL

- 10.1 Approbation du procès-verbal de la consultation publique de la Ville de Beaconsfield du 24 octobre 2022 à 19 h 30

2022-11-447 Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par la conseillère Peggy Alexopoulos et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le procès-verbal de la consultation publique de la Ville de Beaconsfield du 24 octobre 2022 à 19 h 30.

- 10.2 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 24 octobre 2022

2022-11-448 Il est proposé par le conseiller Martin St-Jean, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 24 octobre 2022 à 20 h.

20. AFFAIRES CONTRACTUELLES

- 20.1 Octroi du contrat 607-22-AR concernant la construction d'un nouveau chalet au parc Beacon Hill au soumissionnaire unique et conforme, soit Construction Ecodomus inc., pour la somme de 3 374 263,95 \$, toutes taxes incluses, incluant un montant réduit de 114 975 \$ du prix soumis

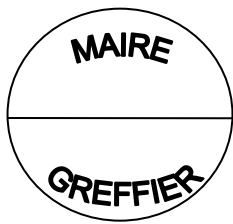
2022-11-449 **CONSIDÉRANT** les discussions entre la Ville de Beaconsfield et le soumissionnaire unique conforme afin de conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, en conformité avec *la Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT qu'une réduction de 114 975 \$, toutes taxes incluses, a été convenue entre les parties et confirmée dans une lettre d'engagement signée par le soumissionnaire, conséquemment l'octroi se faisant à un montant moindre que le prix indiqué dans les documents de soumission;

CONSIDÉRANT l'échéancier tentatif déposé par le soumissionnaire qui sera révisé et confirmé par la Ville suite à la réunion de démarrage;

Il est proposé par la conseillère Peggy Alexopoulos, appuyé par le conseiller Martin St-Jean et **RÉSOLU** d'octroyer le contrat 607-22-AR concernant la construction d'un nouveau chalet au parc Beacon Hill au soumissionnaire unique et conforme, soit Construction Ecodomus inc., pour la somme de 3 374 263,95 \$, toutes taxes incluses; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 22-722-00-711. Tel que prévu au budget de l'exercice en cours, cette dépense sera financée par le règlement d'emprunt BEAC-134 pour 1 605 000 \$ et la subvention de la TECQ pour l'excédent.



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

VOTES EN FAVEUR :

Les conseillers Dominique Godin, Robert Mercuri, David Newell, Roger Moss, Peggy Alexopoulos

VOTE CONTRE :

Le conseiller Martin St-Jean

LA MOTION EST ADOPTÉE.

- 20.2 Octroi du contrat 608-22-AR concernant l'installation de supports temporaires aux toits du bâtiment Centennial, 288, Beaconsfield au soumissionnaire unique et conforme, soit Construction Ecodomus inc., pour la somme de 44 599,31 \$, toutes taxes incluses
-

- 2022-11-450 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'octroyer le contrat 608-22-AR concernant l'installation de supports temporaires aux toits du bâtiment Centennial, 288, Beaconsfield au soumissionnaire unique et conforme, soit Construction Ecodomus inc., pour la somme de 44 599,31 \$, toutes taxes incluses.

- 20.3 Renouvellement du contrat GRE-COMM 2021-01 concernant l'impression de la revue Contact pour l'année 2023 avec Accent Impression inc., au coût approximatif de 45 950 \$, toutes taxes incluses
-

- 2022-11-451 Il est proposé par le conseiller Martin St-Jean, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le renouvellement du contrat GRE-COMM 2021-01 concernant l'impression de la revue Contact pour l'année 2023 avec Accent Impression inc., au coût approximatif de 45 950 \$, toutes taxes incluses;

D'allouer un ajustement selon l'indice des prix à la consommation pour l'année 2022 (IPC) pour la région de Montréal, taxes en sus, selon la soumission GRE-COMM 2021-01; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-145-00-441. Le trésorier doit prévoir les crédits budgétaires suffisants pour pourvoir à cette dépense dans l'exercice financier 2023.

30. FINANCES ET TRÉSORERIE

- 30.1 Approbation de la liste des comptes à payer au 21 novembre 2022 et de la liste des paiements préautorisés pour la période du 14 octobre 2022 au 23 novembre 2022 et du 25 octobre 2022 au 9 novembre 2022, pour un déboursé total de 3 266 021,77 \$
-

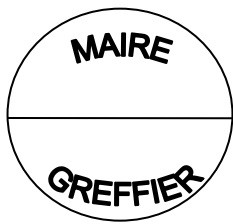
- 2022-11-452 **CONSIDÉRANT** les listes présentées par le trésorier pour le paiement de factures visant des dépenses pour des activités financières et d'investissement;

Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

D'approuver la liste des comptes à payer au 21 novembre 2022 relativement à des dépenses imputables à des activités financières et d'investissement, totalisant 1 362 547,47 \$; et

D'approuver la liste des paiements préautorisés pour la période du 14 octobre 2022 au 23 octobre 2022 et du 25 octobre 2022 au 9 novembre 2022, totalisant 1 469 005,39 \$, et des paiements électroniques, pour la même période, des salaires aux employés municipaux, les frais bancaires et le service de la dette, totalisant 434 468,91 \$; et

Que tous ces paiements, totalisant 3 266 021,77 \$, soient prélevés à même le compte de la Ville, à Banque Royale du Canada, succursale Beaconsfield.



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

- 30.2 Dépôt par le trésorier de deux états comparatifs au 31 août 2022, des revenus et des dépenses pour l'année 2022 conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et les villes*
-

- 2022-11-453 ATTENDU QUE conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et les villes*, le trésorier doit déposer deux états comparatifs au 31 août 2022 des revenus et des dépenses pour l'année 2022 lors de la dernière séance ordinaire du Conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté;

ATTENDU QUE le premier état comparatif compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci;

ATTENDU QUE le second état comparatif compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

- 30.3 Approbation d'un appui financier de 150 \$ à l'association de ringuette Beaconsfield-Kirkland pour l'achat d'une annonce dans le programme du 41^e tournoi annuel de ringuette pour l'année 2023
-

- 2022-11-454 Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par le conseiller Martin St-Jean et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver un appui financier de 150 \$ à l'Association de ringuette Beaconsfield-Kirkland pour l'achat d'une annonce dans leur programme du 41^e tournoi annuel de ringuette pour l'année 2023; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-722-10-992. Le trésorier doit prévoir les crédits budgétaires suffisants pour pourvoir cette dépense dans l'exercice financier 2023.

VOTE EN FAVEUR :

Aucun

VOTES CONTRE :

Les conseillers Dominique Godin, Martin St-Jean, Robert Mercuri, David Newell, Roger Moss, Peggy Alexopoulos

LA MOTION EST REJETÉE.

Il est ensuite proposé par le conseiller Martin St-Jean, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'APPROUVER un appui financier de **250 \$** à l'Association de ringuette Beaconsfield-Kirkland pour l'achat d'une annonce dans leur programme du 41^e tournoi annuel de ringuette pour l'année 2023;

VOTES EN FAVEUR :

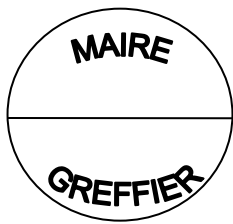
Les conseillers Dominique Godin, Martin St-Jean, Robert Mercuri, David Newell, Roger Moss, Peggy Alexopoulos

VOTE CONTRE :

Aucun

LA MOTION EST ADOPTÉE.

- 30.4 Approbation d'un appui financier de 150 \$ au club de natation Bluefins de Beaconsfield pour la première compétition régionale ANLSL pour l'année 2022
-



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

2022-11-455 Il est proposé par le conseiller Martin St-Jean, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver un appui financier de 150 \$ au club de natation Bluefins de Beaconsfield pour la première compétition régionale ANLSL pour l'année 2022; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-723-10-992. Le trésorier doit prévoir les crédits budgétaires suffisants pour pourvoir cette dépense dans l'exercice financier 2022.

30.5 Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Beaconsfield à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2023, pour la somme de 22 383,98 \$, toutes taxes incluses

2022-11-456 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que la Ville de Beaconsfield renouvelle son adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2023, au coût de 0,561 \$ par résident, pour la somme de 12 980,17 \$, toutes taxes incluses, ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour la somme de 9 403,81 \$, toutes taxes incluses; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense aux codes budgétaires 02-111-00-494 et 02-161-00-494.

40. RÈGLEMENTATION

40.1 Dépôt et avis de motion du projet de Règlement BEAC-117-4 intitulé « Règlement modifiant le Règlement BEAC-117 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 532 300 \$ afin de modifier le taux applicable et d'indexer la base d'imposition à 552 300 \$ »

2022-11-457 Le conseiller Robert Mercuri dépose le projet de Règlement BEAC-117-4 intitulé « Règlement modifiant le Règlement BEAC-117 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 532 300 \$ afin de modifier le taux applicable et d'indexer la base d'imposition à 552 300 \$ » et donne avis de motion de la présentation en vue de soumettre pour adoption à une séance subséquente du Conseil, ledit projet, en conformité avec la *Loi sur les cités et villes*.

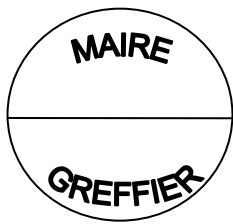
40.2 Dépôt et avis de motion du projet de Règlement BEAC-146 intitulé « Règlement sur les tarifs - janvier 2023 »

2022-11-458 Le conseiller Roger Moss dépose le projet de Règlement BEAC-146 intitulé « Règlement sur les tarifs - janvier 2023 » et donne avis de motion de la présentation en vue de soumettre pour adoption à une séance subséquente du Conseil, ledit projet, en conformité avec la *Loi sur les cités et villes*.

40.3 Adoption du Règlement 720-124 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 720 afin de modifier les dispositions relatives aux clôtures en cour avant »

2022-11-459 La greffière mentionne l'objet du règlement, et, s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, la dépense, le mode de financement de paiement et de remboursement de la dépense;

Il est proposé par le conseiller Martin St-Jean, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter le Règlement 720-124 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 720 afin de modifier les dispositions relatives aux clôtures en cour avant ».



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

- 40.4 Adoption du Règlement BEAC-098-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale BEAC-098 afin de modifier les dispositions relatives aux conditions d'approbation »
-

- 2022-11-460 La greffière mentionne l'objet du règlement, et, s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, la dépense, le mode de financement de paiement et de remboursement de la dépense;

Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par la conseillère Peggy Alexopoulos et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter le Règlement BEAC-098-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale BEAC-098 afin de modifier les dispositions relatives aux conditions d'approbation ».

45. URBANISME

- 45.1 Demande d'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la demande d'un permis de construction pour un nouveau bâtiment principal situé au 7, Windsor
-

- 2022-11-461 **CONSIDÉRANT** QU'une demande de permis de construction pour un nouveau bâtiment principal situé au 7, Windsor a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) indique des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis de construction lors de la séance du 2 novembre 2022 et est d'avis que l'objectif de proposer une architecture de qualité et durable n'est pas respecté parce le critère sur les matériaux de revêtement extérieur et les composantes architecturales s'harmonisent entre eux, au niveau de la forme, de la texture et de la couleur n'est pas rempli;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de **REFUSER** le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour un nouveau bâtiment principal situé au 7, Windsor;

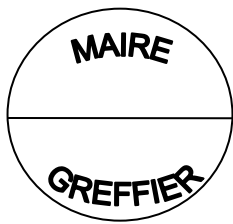
Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de **REFUSER** le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour un nouveau bâtiment principal situé au 7, Windsor.

- 45.2 Demande d'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la demande d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 173, Beacon Hill
-

- 2022-11-462 **CONSIDÉRANT** QU'une demande de permis de construction pour l'agrandissement d'un bâtiment principal situé au 173, Beacon Hill a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis de construction lors de la séance du 2 novembre 2022 et est d'avis que l'objectif de respecter les caractéristiques architecturales du bâtiment principal dans le cas d'un agrandissement n'est pas respecté parce que le critère sur l'harmonisation des matériaux de revêtement extérieur et des ouvertures de l'agrandissement à ceux du bâtiment principal n'est pas rempli;



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de REFUSER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 173, Beacon Hill;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de REFUSER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 173, Beacon Hill.

VOTE EN FAVEUR :

Aucun

VOTES CONTRE :

Les conseillers Dominique Godin, Martin St-Jean, Robert Mercuri, David Newell, Roger Moss, Peggy Alexopoulos

LA MOTION EST REJETÉE.

Il est ensuite proposé par le conseiller David Newell, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APPROUVER la demande d'approbation du PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 173, Beacon Hill selon les plans reçus le 19 novembre 2022;

VOTES EN FAVEUR :

Les conseillers Dominique Godin, Martin St-Jean, Robert Mercuri, David Newell, Roger Moss, Peggy Alexopoulos

VOTE CONTRE :

Aucun

LA MOTION EST ADOPTÉE. LA DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) RELATIF À LA DEMANDE D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION POUR L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL SITUÉ AU 173, BEACON HILL EST APPROUVÉE SELON LES PLANS REÇUS LE 19 NOVEMBRE 2022.

45.3 Demande d'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 4, Fieldfare

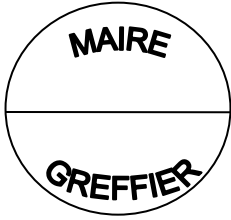
2022-11-463 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de construction pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 4, Fieldfare a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis de construction lors de la séance du 2 novembre 2022 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 4, Fieldfare;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 4, Fieldfare.



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

- 45.4 Demande d'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 273, Shore
-

2022-11-464 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de construction pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 273, Shore a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) indique des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis de construction lors de la séance du 2 novembre 2022 et est d'avis que l'objectif de proposer une architecture de qualité et durable n'est pas respecté parce le critère sur les matériaux de revêtement extérieur et les composantes architecturales s'harmonisent entre eux, au niveau de la forme, de la texture et de la couleur n'est pas rempli;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de REFUSER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 273, Shore;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par le conseiller Martin St-Jean et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de REFUSER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 273, Shore.

- 45.5 Demande d'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 564, Chelsea
-

2022-11-465 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de construction pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 564, Chelsea a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) indique des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis de construction lors de la séance du 2 novembre 2022 et est d'avis que l'objectif de proposer une architecture de qualité et durable n'est pas respecté parce le critère sur les matériaux de revêtement extérieur et les composantes architecturales s'harmonisent entre eux, au niveau de la forme, de la texture et de la couleur n'est pas rempli;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de REFUSER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 564, Chelsea;

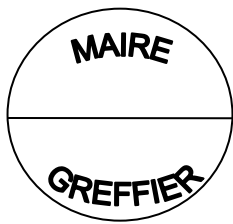
Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de REFUSER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 564, Chelsea.

VOTE EN FAVEUR :

Aucun

VOTES CONTRE :

Les conseillers Dominique Godin, Martin St-Jean, Robert Mercuri, David Newell, Roger Moss, Peggy Alexopoulos



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

LA MOTION EST REJETÉE.

Il est ensuite proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'APPROUVER la demande d'approbation du PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 564, Chelsea selon les plans reçus le 11 novembre 2022;

VOTES EN FAVEUR :

Les conseillers Dominique Godin, Martin St-Jean, Robert Mercuri, David Newell, Roger Moss, Peggy Alexopoulos

VOTE CONTRE :

Aucun

LA MOTION EST ADOPTÉE. LA DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) RELATIF À LA DEMANDE D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION POUR LA MODIFICATION DE LA FAÇADE DU BÂTIMENT PRINCIPAL SITUÉ AU 564, CHELSEA EST APPROUVÉE SELON LES PLANS REÇUS LE 11 NOVEMBRE 2022.

- 45.6 Annulation de la résolution 2022-06-262 intitulée « Acceptation d'une somme de 65 065,20 \$ à des fins de frais de parcs que le propriétaire du lot 1 417 379 (8, Woodland) doit payer à la Ville, conformément au Règlement BEAC-128 concernant les contributions pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, terrains de jeux et espaces naturels sur le territoire de la Ville de Beaconsfield »
-

- 2022-11-466 **CONSIDÉRANT** que le lot 1 417 379 (8, Woodland) est assujéti à une exemption relative aux contributions en vertu de l'article 13 du Règlement BEAC-128;

Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par le conseiller Martin St-Jean et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'annuler la résolution 2022-06-262 intitulée « Acceptation d'une somme de 65 065,20 \$ à des fins de frais de parcs que le propriétaire du lot 1 417 379 (8, Woodland) doit payer à la Ville, conformément au Règlement BEAC-128 concernant les contributions pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, terrains de jeux et espaces naturels sur le territoire de la Ville de Beaconsfield ».

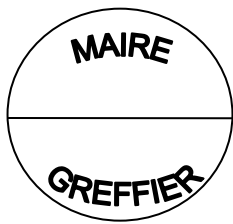
- 45.7 Acceptation d'une somme de 4 213,80 \$ à des fins de frais de parcs que le propriétaire du lot 2 425 304 (15, Claude) doit payer à la Ville, conformément au Règlement BEAC-128 concernant les contributions pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, terrains de jeux et espaces naturels sur le territoire de la Ville de Beaconsfield
-

- 2022-11-467 **CONSIDÉRANT** que des frais de parcs ont été tarifés en 2020 pour l'élaboration d'un projet de construction sur le lot 2 425 304;

CONSIDÉRANT que la résolution 2020-04-131 prévoyait un versement d'une somme de 23 410\$ à des fins de frais de parcs sur le lot 2 425 304;

CONSIDÉRANT l'article 15 paragraphe 2° du Règlement sur les frais de parcs BEAC-128 qui prévoit que toute somme versée à titre de contribution antérieure à l'égard d'une partie du site visé est déduite de la valeur de la contribution exigée;

Il est proposé par la conseillère Peggy Alexopoulos, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'ACCEPTER le versement d'une somme de 4 213,80 \$ à des fins de frais de parcs que le propriétaire du lot 2 425 304 (15, Claude) doit payer à la Ville, conformément au Règlement BEAC-128 concernant les contributions pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, terrains de jeux et espaces naturels sur le territoire de la Ville de Beaconsfield, équivalant à 10 % de la valeur municipale de 276 238 \$



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

du lot 2 425 304 moins le montant déjà versé et de transférer ce montant de 4 213,80 \$ dans un fonds spécialement réservé à des fins de frais de parcs.

50. RESSOURCES HUMAINES

50.1 Nomination en vue de permanence à titre d'Opératrice Annexe A-1 au poste 5277

2022-11-468 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Roger Moss et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que soit approuvée la nomination en vue de permanence de Patricia Roy à titre d'Opératrice Annexe A-1;

QUE cette nomination soit effective à compter du 21 novembre 2022 et assujettie à une période de familiarisation de 20 jours travaillés, conformément aux dispositions de l'alinéa 17.17 de la convention collective des employés cols bleus au terme de laquelle le statut d'employé permanent sera reconnu.

QUE sa date d'ancienneté reconnue soit établie au 3 mai 2021, date de son embauche.

50.2 Nomination en vue de permanence à titre de Préposé à l'émission des permis au poste 7104

2022-11-469 Il est proposé par le conseiller Martin St-Jean, appuyé par la conseillère Peggy Alexopoulos et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que soit approuvée la nomination en vue de permanence de Tom Fontaine au poste 7104, à titre de Préposé à l'émission des permis, à compter du 21 novembre 2022;

QUE cette nomination soit assujettie à une période de probation de six (6) mois, conformément aux dispositions de l'alinéa 2.01b) de la convention collective des employés cols blancs;

QUE son salaire soit établi au minimum du groupe de traitement 11 de la convention collective des employés cols blancs; et

QUE sa date d'ancienneté reconnue soit établie au 23 août 2021.

50.3 Nomination en vue de permanence à titre d'Animatrice, loisirs au poste 6104

2022-11-470 Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par la conseillère Dominique Godin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que soit approuvée la nomination en vue de permanence de Kimberly Carson à titre d'Animatrice, loisirs, à compter du 21 novembre 2022;

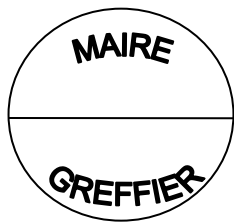
QUE cette nomination soit assujettie à une période de probation de huit (8) semaines, conformément aux dispositions de l'alinéa 2.01b) de la convention collective des employés cols blancs;

QUE son salaire soit établi entre l'échelon 1 et 2 du groupe de traitement 7E de la convention collective des employés cols blancs.

50.4 Nomination en vue de permanence à titre d'Agent de développement, bibliothèque et culture au poste 6525

2022-11-471 Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par la conseillère Peggy Alexopoulos et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que soit approuvée la nomination en vue de permanence de Ilana Campellone au poste 6525, à titre d'Agent de développement, bibliothèque et culture, à compter du 5 décembre 2022;

QUE cette nomination soit assujettie à une période de probation de six (6) mois, conformément aux dispositions de l'alinéa 2.01b) de la convention collective des employés cols blancs;



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

QUE son salaire soit établi au minimum du groupe de traitement 8 de la convention collective des employés cols blancs; et

QUE sa date d'ancienneté reconnue soit établie au 5 décembre 2022.

53. COMITÉS

53.1 Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 2 novembre 2022

2022-11-472 Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que le Conseil prenne acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 2 novembre 2022.

53.2 Procès-verbal de la réunion du Comité de suivi Municipalité amie des aînés (MADA) du 18 octobre 2022

2022-11-473 Il est proposé par la conseillère Peggy Alexopoulos, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité de suivi Municipalité amie des aînés (MADA) du 18 octobre 2022.

53.3 Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif des finances du 11 juillet 2022

2022-11-474 Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif des finances du 11 juillet 2022.

53.4 Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif des finances du 1^{er} novembre 2022

2022-11-475 Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif des finances du 1^{er} novembre 2022.

53.5 Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif de l'environnement du 25 octobre 2022

2022-11-476 Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif de l'environnement du 25 octobre 2022.

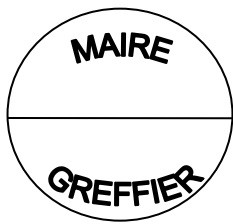
53.6 Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif de circulation du 4 novembre 2022

2022-11-477 Il est proposé par le conseiller Martin St-Jean, appuyé par le conseiller David Newell et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif de circulation du 4 novembre 2022.

53.7 Nomination de membres du Conseil au Comité de démolition

2022-11-478 Il est proposé par la conseillère Peggy Alexopoulos, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de nommer :

- Le conseiller Martin St-Jean à titre de président;
- Le conseiller Roger Moss à titre de membre et président remplaçant;
- Le conseiller David Newell à titre de membre;
- La conseillère Dominique Godin à titre de membre remplaçant;



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

au Comité de démolition, pour une période d'un (1) an, à compter du 21 novembre 2022.

- 53.8 Renouvellement de mandats de deux (2) membres du Comité consultatif des finances
-

2022-11-479 Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par le conseiller Roger Moss et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver le renouvellement des mandats de Pamela Hunt et Frank Belvedere à titre de membres du Comité consultatif des finances, à compter du 21 novembre 2022, pour une durée d'un (1) an.

60. GÉNÉRAL

- 60.1 Autorisation pour la fermeture de rues pour le Train des Fêtes Canadien Pacifique le 27 novembre 2022 de 19 h à 21 h 30
-

2022-11-480 Il est proposé par la conseillère Peggy Alexopoulos, appuyé par le conseiller Martin St-Jean et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la fermeture des rues suivantes pour le Train des Fêtes Canadien Pacifique le 27 novembre 2022 de 19 h à 21 h 30 :

- Avenue Elm, entre Allancroft et Alton Drive
- Secteur au sud de Sherbrooke, entre Allancroft et le boulevard Saint-Charles
- Secteur à l'est d'Allancroft, entre Sherbrooke et Elm
- Fermeture des bretelles de sortie et d'entrée n°48 de l'autoroute 20 (boulevard Saint-Charles) dans les deux directions.

70. CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

- 70.1 Rapport du maire sur les décisions prises par le Conseil d'agglomération lors de sa séance du 27 octobre 2022
-

2022-11-481 Son Honneur le Maire indique que le budget de Montréal et l'agglomération sera déposé le 29 novembre prochain, la Ville de Beaconsfield connaîtra alors le montant de la quote-part à déboursier, il prévoit que celle-ci augmentera de 6,6 % pour un montant de 4 millions.

80. RAPPORTS DIRECTEURS

- 80.1 Dépôt des rapports des directeurs
-

2022-11-482 Sont reçus et acceptés à titre informatif :

Rapport des permis de construction du Service de l'aménagement urbain pour octobre 2022;
Rapport mensuel de la Patrouille municipale pour octobre 2022;
Rapport des visionnements en direct et en différé des séances du Conseil en webdiffusion.

90. AFFAIRES NOUVELLES

Nil.

95. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Peggy Alexopoulos et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la séance ordinaire à 21 h 39.